

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **VILLE DE MARCKOLSHEIM**

### **Enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

**Par arrêté du 15 décembre 2021 puis du 23 décembre 2021, le Maire de MARCKOLSHEIM a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le Code de l'Environnement, sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs à la mairie de MARCKOLSHEIM du lundi 10 janvier 2022 au mardi 8 février 2022 inclus.**

**Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, la Ville de MARCKOLSHEIM. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :**

- Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Mercredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00.**

Les observations sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de MARCKOLSHEIM, 26, Rue du Maréchal Foch 67390 MARCKOLSHEIM.

Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune [www.marckolsheim.fr](http://www.marckolsheim.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)  
Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de MARCKOLSHEIM, lieu de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

Monsieur Christian JAEG, cadre supérieur honoraire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de MARCKOLSHEIM :

- le lundi 10/01/2022 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 19/01/2022 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 28/01/2022 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 8/02/2022 entre 14h00 et 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la commune.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du P.L.U. est la commune de MARCKOLSHEIM par voie de délibération du Conseil Municipal.

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **VILLE DE MARCKOLSHEIM**

### **Enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

**Par arrêté du 15 décembre 2021 puis du 23 décembre 2021, le Maire de MARCKOLSHEIM a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le Code de l'Environnement, sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs à la mairie de MARCKOLSHEIM du lundi 10 janvier 2022 au mardi 8 février 2022 inclus.**

**Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, la Ville de MARCKOLSHEIM. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :**

- Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Mercredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00,**
- Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00.**

Les observations sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de MARCKOLSHEIM, 26, Rue du Maréchal Foch 67390 MARCKOLSHEIM.

Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune [www.marckolsheim.fr](http://www.marckolsheim.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)  
Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de MARCKOLSHEIM, lieu de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

Monsieur Christian JAEG, cadre supérieur honoraire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de MARCKOLSHEIM :

- le lundi 10/01/2022 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 19/01/2022 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 28/01/2022 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 8/02/2022 entre 14h00 et 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la commune.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du P.L.U. est la commune de MARCKOLSHEIM par voie de délibération du Conseil Municipal.